selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

produit vétérinaire

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD

Industrie Nord 1

6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

H360D: Peut nuire au fœtus.

1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H413: Peut être nocif à long terme pour les orga-

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 4 H413: Peut être not nismes aquatiques.

milea aqualique, ealegen

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360D Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aqua-

tiques.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce pro-

duit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Palmitate de vitamine A

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile de soja	8001-22-7	Aquatic Chronic 4;	>= 70 - < 90

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

	232-274-4	H413	
Palmitate de vitamine A	79-81-2 201-228-5	Repr. 1A; H360D STOT RE 1; H372 (Foie) Aquatic Chronic 4; H413	>= 20 - < 25
Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle	7695-91-2 231-710-0		>= 1 - < 10
Colécalciférol	67-97-0 200-673-2 603-180-00-4	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 STOT RE 1; H372 (Reins, Sang, Os) Aquatic Chronic 4; H413 Limite de concentration spécifique STOT RE 1; H372 >= 3 % STOT RE 2; H373 0,3 - < 3 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 35 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,05 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 50 mg/kg	>= 0,1 - < 0,2!

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou- : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

ristes

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro:

priés

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- : Oxydes de carbone

gereux

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

: Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en te-

nant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Huile de soja	8001-22-7	VME (poussières	5 mg/m3	CH SUVA

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

		inhalables)			
	Information su	upplémentaire: Si la	VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre	
	de lésions du	de lésions du foetus.			
		VLE (poussières	20 mg/m3	CH SUVA	
		inhalables)	_		
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre				
	de lésions du foetus.				
Palmitate de vita-	79-81-2	TWA	>= 1 < 10 ug/m3 (OEB 4)	Interne	
mine A					
Acétate de (dl)-	7695-91-2	TWA	5000 ug/m3 (OEB 1)	Interne	
alpha-tocopheryle					
Colécalciférol	67-97-0	TWA	5 μg/m3 (OEB 4)	Interne	
		limite d'essuyage	50 μg/100 cm ²	Interne	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Palmitate de vitamine A	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/m3
Acétate de (dl)-alpha- tocopheryle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	416,6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	250 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Palmitate de vitamine A	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	595000 mg/kg
	Sédiment marin	5950000 mg/kg
	Sol	2100000 mg/kg
Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle	Eau douce	0,27 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,27 mg/l
	Eau de mer	0,027 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	212000 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	21200 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	74800 mg/kg
		poids sec (p.s.)

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solution aqueuse

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

-5 °C

Point initial d'ébullition et in- : 194 °C

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

tervalle d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 244 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 68,41 - 68,81 mPa.s (25 °C)

Méthode: Brookfield

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Solvant: Éthanol

légèrement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0,9 - 0,94

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies : Inhalation

d'exposition probables Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révi 6.1 28.09.2024

Date de révision: Numéro de la FDS: 28.09.2024 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Colécalciférol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 35 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: 50 mg/kg

Méthode: Avis d'expert

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Colécalciférol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Espece . Cochon a mae

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Type de Test : Test de Draize Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain Résultat : négatif

Colécalciférol:

Type de Test : Test d'optimisation de Maurer

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révis 6.1 28.09.2024

Date de révision: Numéro de la FDS: 28.09.2024 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Colécalciférol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: équivoque

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammi-

fères

Espèce: Rat

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de (dI)-alpha-tocopheryle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Singe

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Preuves évidentes d'effets nocifs sur le développement du foetus sur base d'études épidémiologiques sur l'homme.

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : Foie

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Colécalciférol:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Reins, Sang, Os

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations de 10

mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huile de soja:

Espèce : Rat

NOAEL : 4.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 h

Palmitate de vitamine A:

Espèce : Rat

LOAEL : > 1 - 10 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 3 mois

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Espèce : Rat

NOAEL : 500 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 jours

Colécalciférol:

Espèce : Rat

NOAEL : 0,06 mg/kg LOAEL : 0,3 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version D 6.1 2

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Ingestion : Symptômes: Insuffisance hépatique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Symptômes: Toxicité embryo-fœtale.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 152,94

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Acétate de (dI)-alpha-tocopheryle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: > 927 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 100 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Colécalciférol:

Toxicité pour les poissons

LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Palmitate de vitamine A:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 40 - 50 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 21,7 - 31 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

Colécalciférol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: <= 7 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Huile de soja:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 4

Remarques: Calcul

Palmitate de vitamine A:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: $\log Pow: > 6.2$

Colécalciférol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 6,2

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

(ORRChim, SR 814.81)

Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

Les substances ou mélances

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est

applicable à la mise sur le marché ou non. Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation profes-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.1 28.09.2024 4259323-00016 Date de la première version publiée:

06.05.2019

sionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H300: Mortel en cas d'ingestion.H310: Mortel par contact cutané.H330: Mortel par inhalation.H360D: Peut nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Repr. : Toxicité pour la reproduction

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur movenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange: Procédure de classification:

Repr. 1A H360D Méthode de calcul STOT RE 1 H372 Méthode de calcul Aquatic Chronic 4 H413 Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Soy Oil) Formulation

Version 6.1

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4259323-00016

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

06.05.2019

CH / FR